

tantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de la Durantaye de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, John J. McGee, écrivain, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calnstone dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; gouverneur-général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce douzième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-sept et de Notre Règne la cinquantième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

L'honorable M. Ross s'est alors approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a alors informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Ross, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Almon,—De John P. Mott, président, et de Charles Longard, secrétaire-trésorier de la *Nova Scotia Permanent Benefit Building Society and Savings Fund*.

Par l'honorable M. McCallum,—De la Compagnie du chemin de fer de Brantford à Waterloo et au Lac Erié.

Par l'honorable M. Ogilvie,—De Marie-Louise Noël, autrefois de la ville (maintenant cité) de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, province de Québec, maintenant de la cité de Philadelphie, dans l'Etat de la Pennsylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Sanford,—De la Compagnie du chemin de fer de Hamilton, Guelph et Buffalo.

Par l'honorable M. Gowan,—De Thomas Long et autres, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, et de la Compagnie d'assurance Occidentale.